

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX { Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillet, 3.
Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.
A l'imprimerie des Halles de la Grenette.
A Paris, chez M. LUCIEN, rue N.-D.-des-Victoires.

ABONNEMENT { Lyon. 24 fr.
Hors Lyon. . . . 30
Etranger. 40

Un an. Six mois. Trois mois.
24 fr. 15 fr. 7 fr.
30 16 9
40 22 13

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

Lyon, 4 Décembre 1848.

Politique étrangère.

Le bouillonnement démocratique qui se fait en Allemagne n'est pour nous qu'un spectacle; nous avons tout au plus à trouver des enseignements; mais la France n'a point de rôle actif à y jouer.

A Vienne, comme nous l'avions prévu, la force brutale du despotisme militaire a remporté une de ces victoires qui ramassent la colère des peuples sur la tête des vainqueurs. Vienne, à demi consumée par la bombe incendiaire, est pour le moment livrée aux barbares. Le sang des patriotes y coule à flots. Mais l'acharnement de la lutte a prouvé que le peuple autrichien est entré profondément et pour toujours dans les voies de la démocratie. Il nous est impossible de savoir ce qu'il adviendra de cette agglomération de races et de nationalités qui formaient l'empire; mais ce que nous voyons avec certitude, c'est que la maison impériale, en livrant sa capitale aux Bohèmes et aux Croates, a, par cela même, détruit le seul centre possible de son pouvoir. Existera-t-il un empire slave? Peut-être. Mais un empire autrichien, jamais!

Aussi, voyez ce qui se passe. Pour être maître des ruines fumantes de Vienne, l'armée impériale n'en est pas plus avancée. On nous annonce maintenant que la campagne de Hongrie est ajournée, qu'elle exige des préparatifs immenses, cent cinquante mille hommes et un retard jusqu'au printemps. Et cependant on nous affirmait que la chute de Vienne allait faire tomber immédiatement Pesth et Presbourg. Ainsi les difficultés s'amoncellent au lieu de s'aplanir. Quatre mois d'attente! Qui sait quelles complications peuvent, pendant ce temps-là, survenir?

Les trophées de l'empereur d'Autriche ont excité l'émulation du roi de Prusse. C'est aussi avec l'armée, avec l'armée toujours organisée d'après le vieux système et livrée aux mains de l'aristocratie nobiliaire, qu'il a tenté sa restauration absolutiste; mais, comme pour apprendre aux nations qu'il y a deux moyens opposés de résistance, pour leur montrer, par une expérience solennelle, lequel de ces moyens est préférable, la Prusse démocratique n'a pas tiré un seul coup de fusil, et pour cela n'a pas cédé d'une syllabe aux ordonnances liberticides de son roi. Les portes de Berlin se sont ouvertes devant l'armée qui apportait un décret de prorogation de l'Assemblée nationale et un décret de désarmement de la milice civique. Les représentants de la nation ont attendu l'armée sur leurs chaises curules, protestant contre la violence, et opposant le langage de la loi et du droit au langage de la tyrannie.

Les représentants chassés d'enclenche en enclenche se sont tous les jours réunis, étonnant par le spectacle de la majesté du peuple les agents de la majesté royale. En face des détachements armés qui venaient pour les disperser et qui s'arrêtaient fascinés et silencieux, ils ont voté l'illégalité des décrets royaux, la mise en accusation des ministres intrus, et enfin le refus de l'impôt. La milice civique n'a pas con-

senti au désarmement; elle le laisse passivement faire. Elle ne livre pas ses fusils, elle ne se bat pas pour empêcher qu'on ne les lui prenne, et en quinze jours quelques milliers d'armes à peine ont pu être enlevées des maisons fouillées une à une. Cependant, dans cette lutte du droit armé de sa seule puissance morale, la balance penche de jour en jour contre le despotisme appuyé sur la force brutale. Les chefs du pays, les tribunaux, les magistrats des villes, des gouverneurs de province refusent d'exécuter les actes illégaux. L'armée, elle-même, hésite et semble prête à repousser un rôle odieux. Il serait difficile aujourd'hui de dire lequel de ces deux champions de l'absolutisme est le plus près de sa ruine, savoir: celui qui a rencontré la résistance d'une grande cité qui s'est ensevelie sous ses décombres plutôt que de céder, ou bien celui qui a rencontré la résistance purement morale de la liberté et du droit.

Mais ce qui est bien prouvé maintenant, c'est que l'explosion de la démocratie en Allemagne n'est point un feu passager, une éphémère imitation des révolutions étrangères. Ce n'est que sous l'impression d'idées profondes et générales que l'on soutient de telles luttes.

L'Assemblée de Francfort, en face des événements de Vienne et de Berlin, a encore manqué à son rôle, qui était de représenter l'esprit nouveau, de constituer une Allemagne nouvelle sur les deux bases de l'unité et de la démocratie. Elle a cherché nous ne savons quelle transaction impossible avec les traditions du passé, et à prétendu tenir la balance entre les rois et les peuples. De part et d'autre, on repousse cet impuissant médiateur, ou bien on lui fait de sanglants affronts. A Vienne, le malheureux Blum a payé d'un cruel supplice bien plus le crime d'être membre de l'Assemblée de Francfort que celui d'une obscure participation à l'insurrection démocratique. Dans les événements de Berlin, l'Assemblée de Francfort censure, à la fois, le roi et la diète constituante, et des deux côtés on méprise ses décrets qui, privés de force morale autant que de force matérielle, ne portent appui ni à la liberté ni au despotisme.

Laissons donc se dégager cet inconnu qui fermente en Slavie et en Allemagne; laissons la démocratie prendre possession, au milieu de terribles orages, de ces races fortes et belliqueuses: nous avons en Italie un rôle plus direct, plus marqué. Là nous sommes engagés par nos promesses, par nos intérêts nationaux; il faut que l'Italie cesse d'appartenir à l'Allemagne; il faut que l'Italie soit libre pour elle et pour nous, par elle ou par nous. Les débats de la question italienne circonscrits maintenant dans les nuages diplomatiques sont soustraits aux regards; mais on peut présumer cependant qu'il s'opère quelque chose dans ce mystérieux laboratoire. Nous voyons, en effet, l'Autriche se conduire en Lombardie non pas en souverain qui a repris possession d'une de ses provinces et qui veut la conserver comme un des éléments de sa richesse et de sa puissance, mais en conquérant qui occupe momentanément un pays qu'il devra bientôt abandonner, et qui jusque-là le pille et le presse jusqu'à la dernière goutte. L'Autriche, voulant rester à Milan, pour-

rait frapper et intimider la population, faire tomber la hache sur les têtes de ses plus ardents ennemis, ou bien les entasser dans ses cachots si connus. Mais elle ne se livrerait pas à ces spoliations générales et systématiques; c'est ainsi que fait une bande de brigands qui a surpris une ville pendant la nuit et qui la pille et la brûle pour s'enfuir au matin. Il est clair que l'Autriche n'espère plus de conserver la Lombardie. Mais la diplomatie ne se hâtera-t-elle pas? ne demandera-t-elle pas compte de ces actes de sauvagerie qui donnent un si cruel démenti à la civilisation de l'Europe?

Les excès appellent les excès opposés; les crimes de l'absolutisme provoquent ceux de la démagogie. Véritablement l'Italie qui se voit enchaînée et abandonnée sans défense, en attendant un secours qui se fait trop attendre, n'est guère moins coupable des convulsions qui la déchirent que nous qui la laissons d'espérances illusoires. Comment la victime ne s'agitait-elle pas sous le glaive du bourreau? Mais si nous concevons, si nous excusons, en quelque sorte, les mouvements désordonnés de la démagogie italienne, nous ne les approuvons pas. C'est par eux que la cause de l'indépendance s'affaiblit et se compromet, et qu'elle perd cet ascendant moral qui est une force immense. Le nom et la sainteté de Pie IX ont plus fait pour l'Italie que la valeureuse armée de Charles-Albert, et cependant Pie IX se voit traité, par une population en délire, presque comme un Ferdinand d'Autriche ou un Guillaume de Prusse! Mais les choses ne peuvent se passer ainsi. La France a pris en main la cause de la civilisation, c'est-à-dire, de la liberté et du christianisme. Le maintien de l'entière liberté du Saint-Siège importe à cette cause. Ce n'est pas là une question purement italienne; l'indépendance du Saint-Siège intéresse l'univers catholique. Enfin, la France, qui s'est fait garante de la nationalité italienne, a acquis le droit de la protéger même contre les factions intérieures.

Nous sommes donc d'avis d'une intervention française dans les affaires de Rome, et nous nous applaudissons d'en avoir exprimé le vœu avant que le général Cavaignac n'eût annoncé les résolutions du gouvernement à la tribune nationale. Nous écrivions sous la première impression de l'opinion publique, et déjà ce que nous regardions comme juste et digne de la France était réalisé. Cette intervention n'aura au surplus rien qui ne réponde à notre mission; la liberté seule y gagnera. En délivrant la ville sainte d'une faction d'assassins, nous ferons prévaloir les véritables volontés du peuple des Etats-Romains. Ses vœux nous accueilleront; et l'Italie se confiera pleinement à la France républicaine.

Mais ce ne serait rien de rétablir à Rome l'indépendance du souverain pontife et l'autorité légitime de la représentation nationale; ce ne serait rien de supprimer un désordre local, si nous n'en faisons disparaître la cause. Or, cette cause, c'est l'état précaire de l'Italie; c'est le retard trop prolongé des mesures diplomatiques ou militaires qui doivent lui rendre ses droits de nationalité; c'est le brigandage infâme des agents de l'Autriche. Notre honneur exige que la médiation que nous avons proposée ne soit pas envers nous une décep-

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

AVENTURES ROMANESQUES

DE

DON JUAN DE WATTEVILLE,

ROMAN EN 3 VOLUMES.

2^e partie.

XIX. — Les amis de cour et ceux de la montagne. — Suite.

Ce nouvel incident d'une scène déjà si pleine d'événements, n'étonna pas moins les assistants que ceux qui l'avaient précédé. Le sourire reparut sur les lèvres des dames, effrayées un instant d'avoir cru se trouver en face d'un aventurier aussi terrible que passait pour l'être le chef des montagnes noires. Quant aux hommes, chez qui le doute agit avec plus de persistance, ils restèrent en général froids, et je ne tardai pas à reconnaître le peu de cas que je pouvais faire de ces amis jusqu'alors en apparence si dévoués. Le marquis de Villafior ayant invité le chef alguazil à se retirer, vu qu'il répondait au roi de la personne de son gendre, et promettait, lorsque le moment serait venu, de prouver que je n'étais point coupable des crimes que l'on m'imputait, cet officier répondit que la prévention dont j'étais l'objet, reposant sur la déposition confirmée par serment de deux témoins dignes de foi, les poursuites ordonnées contre moi ne pouvaient être suspendues que dans le cas où des personnes, méritant également d'être crues, et affirmant avec le marquis que je n'étais pas l'homme qu'ils avaient mission d'arrêter, consentiraient, de plus, à répon-

dre de moi, jusqu'au moment où l'affaire serait complètement éclaircie. L'homme de la justice royale eut à peine fini de parler que le chevalier d'Almaden, un pauvre diable de cadet de famille, que j'avais eu quelquefois occasion d'obliger, s'écria aussitôt:

— Seigneur chef alguazil, puisque vous demandez deux personnes qui vous répondent de la non culpabilité de l'époux de dona Blanca de Villafior, sachez que moi, don Reymond, chevalier d'Almaden, je suis prêt à attester son innocence devant toutes les cours du royaume. Depuis dix ans et plus que cet ami et moi nous avons l'honneur de nous connaître, nous ne nous sommes presque jamais quittés. Personne, mieux que moi, donc n'est à même de savoir s'il est vrai qu'il ait pris part à la révolte des Castillans. Quant au meurtre commis par lui sur je ne sais quel prieur, en fuyant d'un couvent où il aurait lui-même été moine, c'est là une fable tellement absurde, qu'elle n'a pas besoin de réfutation. Comment veut-on, en effet, qu'un jeune seigneur, plein de mérite et d'avenir, quitte le régiment des lances franc-comtoises qu'il commande et vienne s'enfermer dans un monastère, tout exprès pour en ressortir ensuite en y assassinant le supérieur?

— Cela est cependant ainsi, interrompit gravement le chartreux qui avait accompagné le commissaire inquisiteur, et mes yeux, qui ont vu tomber la victime, reconnaîtraient entre mille le glaive dont son meurtrier l'a frappé.

Au même moment les yeux du moine étant tombés sur mon épée, il s'écria en tremblant d'épouvante:

— Justice divine! le glaive homicide est encore suspendu à ses côtés!

A cette remarque du moine, un cri de surprise éclata dans toute la salle, et tous les regards se portèrent sur mon épée. Ce nouveau témoignage semblait rendre ma culpabilité tellement évidente, que lorsque le commissaire inquisiteur prétendit, en admirant les vœux de la providence, que la possession de l'instrument qui avait servi à consommer tant

de crimes, prouvait suffisamment que j'étais le vrai coupable, tous les assistants parurent partager son avis, dona Blanca respirait à peine, tant elle était émue; son père me regardait avec inquiétude, et le chevalier d'Almaden, sans savoir au juste à quoi s'arrêter, semblait pourtant chercher dans son esprit un moyen de combattre cette nouvelle preuve, lorsque, prenant moi-même le soin de ma défense, je le prévins en m'écriant, avec toutes les apparences d'une indignation longtemps comprimée:

— Vainement essaiera-t-on de faire servir cette épée contre celui qui l'employait naguère encore à combattre en Italie les Français, ces éternels ennemis du nom espagnol. Cette épée, fabriquée pour moi par un ouvrier de Milan, n'a jamais été portée par un autre homme. Ceux ici qui connaissent ma famille, peuvent d'ailleurs y reconnaître, tant sur la lame que sur la garde, son nom, sa devise et ses armes.

En prononçant ces dernières paroles, je passai l'épée au marquis de Villafior, auquel il suffit d'un regard jeté sur cette lame, pour être convaincu de la vérité de ces paroles.

— Vraiment, me dit-il en me rendant mon épée, cette arme, loin de vous accuser, dépose au contraire en votre faveur. Le nom gravé sur la garde est bien le même que celui que j'ai lu au bas du portrait où vous êtes représenté en mestre-de-camp des lances franc-comtoises, et ce nom est trop beau pour que l'on puisse jamais supposer qu'il soit devenu celui d'un bandit. Mais c'est trop long-temps nous occuper d'accusations absurdes, qui ne vous ont été suscitées que par vos ennemis et les miens. Ignorez si le ministre, mon ennemi, blessé de voir épouser ma fille, après avoir essayé de vous attirer à lui par des faveurs, n'est point pour quelque chose dans les poursuites dirigées contre vous. Je sais, du moins, qu'aujourd'hui il vous soupçonne d'être le véritable meurtrier de son neveu, que vous n'auriez tué en duel, selon lui, que pour lui succéder dans son grade et parvenir plus facilement à devenir son gendre. Quoi qu'il en soit, je réponde encore que je réponds de l'époux de dona Blanca comme

* Voir les nos des 3, 4, 5, 6, 7, 10 11, 14, 18, 21, 25 novembre et 1^{er} décembre.

tion injurieuse, et envers la malheureuse Italie un prétexte pour la dépouiller. La conduite des généraux autrichiens est contraire au droit des gens et au *statu quo* qui doit résulter de notre médiation acceptée et de l'armistice conclu avec Charles-Albert. Déjà celui-ci a solennellement protesté. Nous concevons les réserves que les usages diplomatiques imposent au chef du gouvernement. Pour nous, qui ne sommes point astreints aux mêmes réticences, nous ne craignons pas de faire une prédiction menteuse, en disant que si le gouvernement a deux modes divers d'agir à Rome et à Milan, il n'a pourtant qu'un même but. Nous montrerons aux démocrates italiens que nous ne voulons pas nous faire les gendarmes de l'absolutisme, mais bien rallier toutes les puissances, toutes les volontés, tous les efforts de l'Italie, afin qu'elle ne se perde point dans de misérables convulsions, et qu'elle acquiesce par notre aide le premier des biens politiques, une existence nationale.

La République française a un grand rôle à jouer, son gouvernement un grand devoir à remplir. Nous demanderons maintenant aux royalistes soi-disant religieux s'ils aideront à l'accomplissement de ce devoir, s'ils amnistieront la République sauvant le pape, ou bien si, tenant sans cesse le gouvernement en échec par leurs intrigues, et paralysant toute action sur le dehors, en suscitant des agitations intérieures, ils laisseront le Saint-Siège, privé de notre secours, se débattre entre les Autrichiens et les démagogues.

J.-R. M.

Fabrique lyonnaise.

XIV.

PRIMES.

Nous recevons communication de l'avis suivant, émané de la Douane de notre ville :

Avis au commerce de Lyon et de St-Etienne.

M. le directeur de l'administration des douanes vient de faire savoir à l'inspecteur, chef du service à Lyon, que la Douane de Lyon ne peut être assimilée, à l'égard des expéditions avec bénéfice de prime de sortie, aux douanes de la frontière. Pour que les marchandises expédiées de Lyon, avec demande de la prime de sortie puissent y avoir droit, il faut qu'elles soient sorties de France avant le 1^{er} janvier 1849.

En conséquence de cette décision qui relève une erreur commise par une note adressée aux journaux de Lyon dans les derniers jours de novembre, cette note doit être considérée comme non avenue.

Lyon, le 1^{er} décembre 1848.

En publiant, il y a huit ou dix jours, la note que le commerce lyonnais est invité aujourd'hui à considérer comme non avenue, note qui donnait droit à la prime d'exportation à tous les tissus présentés en douane jusqu'au 31 décembre, à minuit, nous avons établi que cette manière d'expliquer le décret du 10 juin était la seule juste et rationnelle. La nouvelle interprétation qui lui est donnée n'est pas seulement, aux yeux du bon sens le plus vulgaire, un déni flagrant d'équité, elle entraînerait encore pour notre fabrique des conséquences très-graves, une perturbation et des pertes considérables. En effet, sur la foi d'un avis officiel, un grand nombre de négociants ont commis des marchandises qui ne pourront être soumises à la vérification des agents de la douane, que le dernier jour et peut-être même les dernières heures de l'année. Ils n'ont agi ainsi que d'après l'assurance formelle donnée par l'inspecteur, chef du service, que ces produits jouiraient du bénéfice de la prime, et maintenant que des commandes sont faites, que d'importantes transactions commerciales ont été passées en conséquence de cette assurance, la Douane annonce qu'il y a eu erreur, et rapporte complètement, en prétendant les expliquer, les dispositions de sa première décision. Cela n'est pas admissible, et nous ne pouvons croire que le ministre des finances faisant droit aux réclamations que la chambre du commerce lui adressera, sans aucun doute, n'assimile pas les bureaux de l'intérieur à ceux de l'extrême frontière où toute marchandise présentée avant le 1^{er} janvier prochain obtiendra la prime. On reviendra, nous aimons à l'espérer, sur une décision qui rappellerait, ainsi qu'on l'a dit spirituellement, les anciens

benefices cléricaux courus en cour de Rome sous les papes Clément VI et Jean XXII. De même qu'à cette époque c'étaient les chevaux qui les gagnaient, aujourd'hui ce serait la poste qui emporterait d'assaut ces dernières primes.

Italie. — NOUVELLES DU PAPE.

Nous lisons dans un supplément du journal *l'Opinion* de Turin, du 30 novembre, l'extrait suivant d'une lettre de Civita-Vecchia, datée du 27.

« Hier matin, vers trois heures après minuit, sont arrivées de Rome trois voitures, contenant trois prêtres, une dame et les deux ambassadeurs de France et de Portugal; sans entrer dans la ville, ils se sont rendus au port, et se sont embarqués sur le bateau à vapeur le *Ténare*, stationnant sur ce point, qui, ses feux allumés, se dirigea immédiatement vers le Levant. Plus tard, l'ambassadeur d'Espagne est également arrivé, il part aujourd'hui pour Marseille sur le bateau-poste de France. On ne doute pas que le pape ne fût au nombre des trois prêtres. Rome est tranquille, toutes les troupes sont consignées dans leurs quartiers; et la garde civique est sous les armes pour réprimer toute manifestation anarchique qui pourrait être tentée. »

FLORENCE, 26 novembre. — Le *Moniteur Toscan* d'hier annonce officiellement la rupture des relations diplomatiques entre notre gouvernement et celui de Naples, et ajoute que cette rupture est la conséquence de la reconnaissance d'un royaume indépendant de la Sicile par le grand duc de Toscane.

BOLOGNE, 24 novembre. — Le général Zucchi se trouve dans notre ville, sans savoir que faire, ni de qui recevoir les ordres, et sans instruction de la part du nouveau gouvernement. Après les derniers événements de Rome, le parti rétrograde ou modéré, comme on voudra l'appeler, est resté anéanti, pendant que le parti progressiste triomphe complètement.

Le général Garibaldi se trouve avec sa colonne à Ravenne, attendant les événements, et n'ayant pris jusqu'à ce jour aucun parti décisif.

P. S. On lit dans le *Sémaphore* du 2 novembre :

« Le capitaine Cambiaggio, commandant le *Courrier Corse*, arrivant de Naples, d'où il est parti le 27 novembre, a annoncé l'arrivée du pape à Gaète. Le saint-père a débarqué dans le port le 26; sitôt que le roi de Naples a appris son arrivée, il s'est rendu avec la famille royale et toute sa cour auprès de l'illustre exilé, auquel il a fait ses offres de services. Le saint-père, qui a gardé le *Ténare* à sa disposition dans le port de Gaète, est resté dans cette ville. »

Expédition d'Italie.

On lit dans le *Sémaphore* :

« Les préparatifs de l'expédition continuent. On attend d'un moment à l'autre les frégates à vapeur le *Montezuma* et le *Christophe-Colomb*, qui, avec le *Magellan*, doivent transporter les troupes sous les ordres du général Mollière. »

« On sait maintenant que l'expédition doit se diriger sur Civita-Vecchia. »

« Hier matin, l'amiral Tréhouart est arrivé dans notre ville pour prendre le commandement de cette flotille, et a immédiatement arboré son pavillon à bord du *Magellan*. »

« M. de Corcelles, dont le général Cavaignac a fait connaître la mission à l'Assemblée nationale, est aussi arrivé hier à Marseille. M. de Corcelles s'est embarqué sur le vapeur de l'administration des postes l'*Osiris*, qui a été détourné de son service ordinaire du Levant pour transporter l'envoyé de la République française auprès du Saint-Père. »

« L'*Osiris* était encore hier soir dans notre port, mais on s'attendait à ce qu'il prendrait le large dans la nuit. »

« Une dépêche télégraphique du ministre de la guerre, en date du 28, annonce à l'autorité militaire de la division, que la première brigade de la première division de l'armée des Alpes a reçu l'ordre de se mettre en marche immédiatement pour Marseille et Toulon, d'où elle sera dirigée vers les Etat-Romains, si les circonstances l'exigeaient. »

de moi-même, et si on persiste à l'attaquer, il ira lui-même, et sans y être forcé, présenter sa défense.

— Marquis de Villalor, répondit le délégué de l'inquisition, vous oubliez que, pour que nous puissions valablement laisser à votre gendre une liberté provisoire, il est indispensable que deux personnes, outre votre seigneurie, consentent à lui servir de répondants. Or, soit que les seigneurs qui se trouvent ici ne le connaissent pas assez pour lui rendre ce service, ou que, le connaissant trop au contraire, ils craignent les châtements terribles dont serait punie leur complaisance, s'ils essayaient de soustraire au tribunal de la sainte inquisition un aussi grand criminel; jusqu'ici le chevalier d'Almaden est le seul avec vous qui ait consenti à se porter le garant de son innocence.

Le dévouement du chevalier n'avait encore été imité, il est vrai, par aucun de mes amis; mais à l'espèce de défi jeté par le juge commissaire, je crus qu'ils allaient tous se lever en masse pour porter témoignage en ma faveur. Quelle fut ma surprise, lorsque, malgré les regards suppliants de dona Blanca, je vis que pas un seul ne bougeait de sa place! Une telle ingratitude de la part de ces faux amis m'irrita au point que je dis à d'Almaden :

— Voyez-vous ces lâches, chevalier? Quand je n'avais nul besoin d'eux, ils me prodiguaient leurs offres de service, et maintenant qu'un seul mot de leur bouche me tirerait d'embarras, ils ne le disent pas!

— Il n'y a ici aucune lâcheté de notre part, dit le baron de Lirias; tant que les accusations dirigées contre vous n'ont reposé que sur des bruits vagues, nous les avons méprisées; mais en ce moment elles se trouvent confirmées par des témoignages dignes de foi, et cela nous donne à penser. Nous n'avons point l'honneur, ajouta-t-il en se moquant, de vous connaître depuis dix ans, comme vous semblez l'être du chevalier d'Almaden. Il n'y a que peu de temps que nous vous voyons à Madrid, et il peut se faire qu'auparavant vous ayez été quelque chose de semblable à un chartreux meurtrier et

à un chef de brigands.

— Chef de brigands! m'écriai-je, et dans le feu de ma colère, oubliant toute prudence : Eh bien ! oui, poursuivis-je, j'ai été le chef non pas de brigands, comme vous les appelez, mais d'hommes intrépides, pour qui vivre sous la dépendance de vils courtisans tel que le comte de Lirias et ses dignes compagnons, serait un opprobre, et dont la devise, qui ne sera jamais celle des Castillans, est : « Vivre libres ou mourir. » Vil troupeau d'esclaves dorés, savez-vous ce que c'est que l'homme des montagnes noires que vous avez devant vous, savez-vous qu'au premier signal donné par lui, vous verrez accourir ses braves compagnons, amis véritables, ceux-là, qui sauront pour me défendre et vous châtier, pénétrer dans ce château, malgré la ceinture d'arquebuses wallones qui l'entoure au dehors, et vos épées castillanes qui se dresseront au dedans.

A ces mots, prenant sous mon pourpoint le petit cor d'argent qui ne me quittait pas plus qu'Annibal son anneau empoisonné, je m'approchai d'une fenêtre ouverte, et tirai de l'instrument trois sons aigus auquel répondit aussitôt le puissant cri des douze montagnards que l'infortunée Ninetta avait prévenus avant de venir expirer à mes pieds. A cette réponse aussi prompt que terrible, et qui avait effrayé tous ceux qui l'avaient entendue, une subite pâleur couvrit le visage de mes insolents convives. Le chef alguasil et le commissaire inquisiteur coururent se réfugier dans les rangs des soldats qui cernaient le château. Le baron de Lirias et ses compagnons, voulant les imiter, se levèrent de table en mettant l'épée à la main; mais j'avais tiré la mienne, et aidé du brave chevalier d'Almaden, je défendis la sortie de la salle jusqu'au moment où mes douze Catalans, complètement armés, se présentèrent à la porte et firent reculer les courtisans castillans devant leurs longues carabines.

— Soyez les bien venus, mes braves Catalans, m'écriai-je, et maintenant viennent nous attaquer toutes les armées de sa majesté catholique, le roi des Espagnes et des Indes, nous

Logique du Président.

Prenons un moment au sérieux le *Président*, et discutons quelques instants avec ce précieux journal.

Premier numéro, nous citons :

« Il faut rétablir l'ordre, ramener la confiance, maintenir l'inviolabilité des produits de tous les travaux, faire des économies, introduire les améliorations qui tendent, non à ruiner le riche au profit du pauvre, mais à fonder le bien-être de chacun sur la prospérité de tous, etc., etc. »

Certes, voilà de belles promesses écrites en beau style; mais allons au fond, que trouvons-nous ? des phrases ! rien que des phrases.

Il ne suffit pas de dire : — Je désire le bonheur de la France : il faut dire un peu comment : il faut donner un nom à ces améliorations, formuler nettement le système du rétablissement de l'ordre, et dire sur quoi porteront les économies.

Le *Président* l'avoue lui-même quelques lignes plus loin.

Nous copions :

« Quant aux paroles, oh ! c'est autre chose : des promesses magnifiques, des protestations pompeuses; on réduira les impôts; on épargnera les administrations, etc., etc. »

Vous croyez peut-être, lecteur bienveillant, qu'il s'agit, dans ces lignes, de la critique du manifeste bonapartiste?... Détrompez-vous. Le *Président* parle de Cavaignac, sans se douter qu'il fait en même temps la censure la plus sanglante de son candidat.

Passons.

« Avec la guerre, dit-il, point de soulagement à nos maux. La paix sera donc le plus cher de mes desirs. Une grande nation doit se taire ou ne parler jamais en vain. »

Voyons plus loin, toujours dans le *Président*, l'application de ces principes pacifiques aux faits actuels de notre politique étrangère.

« A la diplomatie maintenant, s'écrie la feuille napoléonienne, à la diplomatie de trancher la question italienne; car nous n'osons espérer que le pouvoir actuel prenne sur lui de résoudre, par la seule influence du nom français, la grave difficulté qui se présente. Lorsque la France aura un gouvernement national, elle donnera à l'Italie une assistance efficace. »

Ah ça, voyons, cher *Président*, raisonnons un peu, s'il est possible.

Vous voulez agir uniquement par l'influence de la parole, mais c'est de la diplomatie, cela. Et si les Autrichiens se moquent de vos notes et les trouvent peu efficaces....

Que ferez-vous ?

Vous avez répondu d'avance :

UNE GRANDE NATION DOIT SE TAIRE !

Non pas, réplique le *Président* dans son troisième article, il ne faut pas se taire, il faut envoyer 20,000 hommes en Italie (textuel).

Mais alors, ô *Président* ! c'est la guerre, c'est la rupture de cette paix si chère à vos desirs, et pour le maintien de laquelle une grande nation doit aller jusqu'à se taire.

Deuxième numéro. — Le *Président* feint de croire que nous le convions à un débat au sujet de sa parenté avec le *Salut Public*, et il déclare majestueusement qu'il s'y refuse.

Nous le croyons sans peine; mais il se trompe étrangement, s'il pense que nous avons espéré une réponse à l'article qu'il signale.

A l'impossible, nul n'est tenu.

Du reste, il s'est amendé, et, dans le numéro d'aujourd'hui, sur 24 articles et entre-filets, 13 seulement appartiennent à la rédaction du *Salut Public*.

Parmi les 11 autres, nous remarquons un article où l'on prétend que le pape sera gardé à vue dans le château Saint-Ange, sans que le gouvernement français y fasse obstacle.

Or, il est bon de dire que, depuis trois jours, on sait que le pape n'est plus à Rome.

Vient ensuite une évocation des ombres de Louis XIV et de Napoléon, dont le *Président* revendique la politique à l'égard de l'Espagne, comme faisant partie de l'héritage du prince Louis.

avons en notre pouvoir cent des plus nobles têtes de la cour de Castille qui nous serviraient d'otages.

Mais comme, à ces paroles menaçantes, l'effroi qui s'était emparé des dames semblait redoubler, je repris d'un ton plus doux :

— Ce que je viens de dire ne s'adresse point à la plus belle moitié de mes convives, car le chef des montagnes noires s'est toujours montré l'ami et le protecteur de la beauté. — Chevalier d'Almaden, repris-je, vous qui, comme Thésée, avez voulu arracher un autre Pirithoüs à un feu mille fois plus à craindre que celui de l'enfer, au feu de l'inquisition, chargez-vous, je vous prie, de conduire ces dames en lieu de sûreté. Les fleurs qui s'embellissent au contact de la rosée perdent leurs fraîches couleurs à celui du sang. Et tournant vers mes ci-devant amis un regard terrible :

Il n'y a que les chênes robustes de la Catalogne, repris-je, qui doivent ici s'arroser dans le sang castillan. N'êtes-vous point de mon avis ? demandai-je à mes douze Catalans.

Et leur réponse fut :

— Meurent les Castillans ! et vive le chef des montagnes noires !

Malgré son dévouement à ma personne, le chevalier d'Almaden n'eût combattu qu'avec répugnance contre ses propres compatriotes, et il dut se trouver satisfait d'être chargé du soin de protéger la retraite des dames qui avaient assisté au festin; mais dona Blanca refusa de se séparer de moi, et il fallut que son père, désespéré de reconnaître dans l'époux de sa fille un ennemi de son pays, employât la force pour l'obliger à se retirer. Elle ne le fit qu'après m'avoir prodigué les plus tendres adieux.

— Allez, dona Blanca, lui dis-je, suivez votre père, un jour peut-être nous nous reverrons.

— Peut-être ! répondit-elle en sanglotant; et elle suivit le marquis de Villalor qui l'entraîna hors du château.

(La suite à un prochain numéro.)

Si le Président avait un peu plus étudié l'histoire, il se garderait de pareilles excentricités, et il saurait que la guerre de la succession entreprise par Louis XIV a poussé la France au bord de l'abîme et a amené la banqueroute de Law, de même que la guerre d'Espagne a été le chancre rongeur de la prospérité impériale.

Dieu nous garde de cette politique et de ceux qui la voudraient remettre en honneur !

Nous reproduisons l'extrait suivant de la correspondance du *Messenger du Midi* :

C'est un cousin du héros de Boulogne, Charles Bonaparte (ci-devant prince de Canino, se qualifiant aujourd'hui citoyen Charles Bonaparte), qui est le chef des révolutionnaires romains. Renonçant aux études scientifiques qui l'occupaient jusqu'ici, le citoyen Charles est devenu une espèce de Raspail ou de Ledru-Rollin. Ses lieutenants sont un jeune improvisateur, d'un talent très-brillant, qui est chargé de passionner les clubs, et Sterbini, le principal rédacteur du journal *Il Contemporaneo*. Charles Bonaparte compte beaucoup sur la prochaine élévation de son cousin à la présidence de la République française.

Ceci nous rappelle qu'après la mort du duc de Reichstadt tous les membres de la famille Bonaparte signèrent une lettre par laquelle ils sommaient le souverain Pontife Grégoire XVI de se démettre de sa puissance temporelle, et de la céder aux Bonaparte, héritiers des droits du fils de l'empereur.

La lettre fut envoyée et remise au Pape. M. Louis Bonaparte, alors âgé de 22 à 23 ans, était l'un des signataires de cette étrange sommation. (Ere Nouvelle.)

LE PRÉSIDENT ET LE SALUT PUBLIC.

Si nos souvenirs de collège sont fidèles, il nous revient en mémoire une anecdote romaine, qu'on prendrait sans effort pour une satire contemporaine.

Au temps des guerres civiles entre Jules César et Cnèius Pompée, un savetier de la ville éternelle tenait en cage deux pies dans son échoppe.

A l'une il avait appris à crier : *Ave, Cæsar imperator !*

A l'autre : *Ave, Pompei imperator !*

Et il attendait sans crainte le résultat de la bataille de Pharsale.

César triompha, comme on sait, et le savetier porta au vainqueur la pie césarienne, qui lui fut achetée plusieurs milliers de sesterces.

Les feuilles modérées qui se sont associées au triomphe sanglant de Windischgrätz, ont répété sur tous les tons que la volonté de la diète autrichienne avait été faussée par l'oppression des clubs, des étudiants, de la légion académique.

Que, libre et indépendante, elle aurait sanctionné tous les actes de son paternel empereur.

Et là-dessus d'assimiler l'assemblée viennoise à la convention qui, on le sait trop bien, se laissa plus d'une fois dominer par l'influence des clubs.

Les feuilles modérées se rétracteront-elles, lorsqu'elles apprendront que la diète autrichienne, transférée à Kremsier, a, dans la plénitude de sa souveraineté, rendu la présidence au député Smolka, le même qui dirigeait ses délibérations en présence des hordes de Jellachich ?

N'a-t-elle pas ratifié par ce choix tous les votes libéraux que vous disiez arrachés par la violence et par la peur ?

NOUVELLES LOCALES.

Vote de la députation du Rhône sur les affaires d'Italie :

Contre l'ordre du jour approuvant l'appui donné au pape : — Benoit, Doutre, Féroutillat, Greppo, Pelletier.

M. de Lamartine a voté contre, ainsi que MM. Ledru-Rollin, Lamennais, Bixio et Jules Favre.

— Nous acquérons de jour en jour la preuve plus complète qu'une nombreuse fraction des ouvriers socialistes de Lyon et de la Croix-Rousse votera pour le prince Louis.

On s'abuserait étrangement, si l'on pensait que c'est par sympathies pour le candidat impérial que ces votes lui seront donnés. Loin de là, les ouvriers qui voteront dans ce sens ne se cachent pas pour dire quel est leur espoir en apportant au prince le contingent de leurs voix.

Ils disent hautement qu'en portant le prince à la présidence, ils préparent les éléments d'une nouvelle révolution, d'où ils espèrent voir sortir, teinte du sang de la guerre civile, la République démocratique et sociale, — leur idole.

Ce calcul nous paraît trop juste, pour ne pas convenir qu'il a dû entrer dans l'esprit de grand nombre d'électeurs.

— Nous avons vu avec peine la polémique engagée entre le curé de Miribel et le *Peuple Souverain*, au sujet d'un sermon prononcé par M. Chaize.

Nos sympathies pour le culte catholique sont assez connues et nous ont attiré déjà assez d'épithètes mal sonnantes, pour que nous ne soyons pas suspect de partialité en prenant parti contre M. le curé de Miribel.

Nous lisons dans une lettre de lui, que parmi les systèmes désastreux dont il a parlé dans son instruction du premier novembre, il a signalé ceux qui proclament le pillage, le partage des biens et l'abolition de la famille.

Or, M. Chaize, en dénonçant de pareils systèmes à ses paroissiens, non-seulement a soufflé la discorde entre les enfants d'une même patrie, mais encore il a attaqué des sectes imaginaires.

En effet, — pas une école socialiste, pas même celle de

M. Cabet, la plus avancée de toutes, ne réclame le partage des biens, ni l'abolition de la famille, — encore moins le pillage.

Nous ne partageons aucunement les idées des écoles communistes ; mais notre conscience nous fait un devoir de rétablir la vérité des faits altérés involontairement par un homme dont le caractère sacré a une influence légitime sur la population.

— Nous recevons aujourd'hui communication du procès-verbal des séances du conseil-général du 5 au 10 octobre.

Craignant que cette communication tardive ne soit sans intérêt pour nos lecteurs, nous nous bornons à analyser les principaux votes du conseil dans sa première session.

Le conseil fait acte d'adhésion à la République démocratique.

Le conseil vote pour 1849 une imposition extraordinaire de 5 centimes spéciaux, additionnels au principal des quatre contributions directes, pour le produit en être affecté à l'achèvement et à l'entretien des chemins vicinaux.

Le conseil vote pareillement, pour 1849, une imposition extraordinaire de 3 centimes spéciaux, additionnels au principal des quatre contributions directes, pour le produit en être affecté aux travaux de vicinalité.

Le conseil accorde à la commune d'Eveux une réduction de 130 fr. sur le contingent mobilier de ses contributions.

Le conseil répartit de la manière suivante les contributions directes entre les arrondissements du département.

Contingent de l'arrondissement de Villefranche.

Principal de la contribution foncière,	575,415 f.
— Personnelle et mobilière,	155,457
— Portes et fenêtres,	89,177

Contingent de l'arrondissement de Lyon.

Principal de la contribution foncière,	1,646,830 f.
— Personnelle et mobilière,	617,414
— Portes et fenêtres,	301,957

Le conseil passe à l'ordre du jour sur une réclamation de la commune de Beaujeu, relative à des chemins vicinaux.

(La suite prochainement.)

— Dans sa séance du 29 novembre, le comité des quatre sections des Brotteaux, a adopté, à la presque unanimité, la candidature du général Cavaignac pour la présidence de la République.

— Nous recevons la lettre suivante que nous sommes priés de reproduire :

Lyon, le 30 novembre.

Monsieur le rédacteur,

Les soussignés, au nom de la section de la Halle-au-Blés, vous prient de faire connaître, par la voie de votre estimable feuille, le résultat de la réunion qui a eu lieu le 29 du courant, 48 grande rue Mercière, au 4^{er}, à l'effet de choisir son candidat à la présidence de la République.

Deux cent cinquante membres ont nommé, par acclamation et à l'unanimité, le général Cavaignac.

Salut et fraternité.

Rougier, président provisoire ; Aug. Dériard, vice-président provisoire ; Brunot aîné, secrétaire provisoire ; E. Douenne fils, trésorier provisoire.

— On nous adresse de la mairie la note suivante :

« Depuis la publication de la liste dressée pour l'élection du 10 de ce mois, diverses lettres sans signatures arrivaient chaque jour à la mairie de Lyon dans le but de signaler des erreurs, des doubles emplois que présenterait cette liste.

« L'administration, qui cherche, autant qu'il dépend d'elle, à rendre la liste électorale exacte, s'empresse d'utiliser ces avertissements, si leurs auteurs voulaient prendre la peine de les compléter par l'indication indispensable des noms et demeures des électeurs à l'égard desquels il y a lieu d'opérer des rectifications.

— M. le maire de la ville de Lyon donne avis, que les inhumations devant avoir lieu incessamment dans la portion du terrain commun du cimetière général, comprise entre les numéros 502, 514, 528 et 540, les croix en fer qui existent sur cet emplacement, seront enlevées pour être mises en magasin et rendues sur la demande qui en sera faite par écrit, dans un délai de six mois, à partir de ce jour. Passé ce délai, les croix qui n'auront été l'objet d'aucune réclamation, seront vendues publiquement, et le produit de cette vente affecté aux réparations du cimetière.

— Parmi les accidents qui ont signalé le cours de la semaine écoulée à Lyon, nous citerons les deux suivants :

— Un jeune homme frappé d'une attaque d'épilepsie est tombé sur le trottoir de la rue de la République. Transporté immédiatement chez un pharmacien, il y a reçu les premiers secours. Mais sa chute a été tellement violente que son état inspire de vives inquiétudes.

— Mercredi soir, une tentative de suicide a été heureusement prévenue par deux femmes du quartier St-Georges ; — le ménestrier Gourguillon, bien connu dans les vagues lyonnaises, s'était pendu à un des becs de gaz du quai J.-J. Rousseau, quand il fut découvert par ces femmes. Détaché à temps, ce malheureux jeune homme put être ramené à la vie. Bien qu'on espère le sauver, son état est encore très-alarmant.

— Dans l'incendie de la montée du Garillan, dont nous avons parlé dernièrement, un ouvrier en soie, nommé Gandy, a descendu, à l'aide d'une corde, ses quatre enfants et sa femme. Mais lorsqu'il voulut descendre, à son tour, la corde cassa, et il tomba de la hauteur du second sur le pavé. Il s'est relevé légèrement blessé.

— M. Mazerand, à Tarare, est venu dans nos bureaux réclamer contre l'insertion d'une lettre soi-disant à lui, insérée dans notre numéro de dimanche.

Il résulte des explications qu'il nous a fournies que cette lettre est l'œuvre d'un faussaire, qui a cherché tout à la fois

à nuire à la considération d'un honorable citoyen et à la prospérité de notre journal.

Nous désavouons hautement toute participation à cette œuvre de calomnie anonyme, et nous tenons la lettre, datée de Tarare et timbrée par la poste, à la disposition du procureur de la République.

Nous sommes d'autant plus punis de cet incident, que les renseignements les plus honorables nous sont fournis sur la victime de cette honteuse manœuvre.

— Une société nombreuse se pressait hier dans les salons du cercle Sainte-Sécile, qui disputait à M. Feitlinger les honneurs de la matinée musicale.

Nous y avons particulièrement applaudi un duo de violoncelle et de piano exécuté par M. Waldteuffel (Léon) et Mlle Garnier, jeune maîtresse de piano, nous a-t-on dit. Si nous étions un peu plus connaisseurs, nous pourrions analyser ce qu'il y a de brillant, de grâce, de légèreté et de délicatesse dans le talent si jeune et si mûr de Mlle Garnier. Mais nous sommes de simples mortels, nullement artistes, à peine amateurs, qui nous bornons à écouter, à sentir et à nous laisser émouvoir. Et il y a des sentiments et des émotions dont il n'est pas facile de rendre compte.

Quant à M. Waldteuffel, notre inimitable violoncelle ; nous n'avions pas besoin du concert d'hier pour apprécier la magie de son archet, qui fait parler à l'instrument le langage le plus expressif, et reproduit avec un grand bonheur d'imitation les harmonies de la nature.

A l'une et à l'autre, notre plume est inhabile et notre parole impuissante à redire tout le charme qu'ils nous ont fait éprouver.

Chemin de fer de Paris à Lyon.

Le préfet du Rhône vient de donner l'avis suivant aux intéressés :

« Le vendredi 15 décembre prochain, à deux heures précises du soir, il sera procédé en l'une des salles de la préfecture, dans les formes prescrites par l'ordonnance du 29 mai 1829 et par le règlement du 18 août 1848, à l'adjudication au rabais, en un seul lot, sur soumissions cachetées, des travaux désignés ci-après pour l'établissement du chemin de fer de Paris à Lyon, section de Collonges à Vaise :

« Travaux de terrassements pour l'exécution d'une tranchée et l'emploi des déblais en remblais, entre le piquet n. 46, à la sortie du souterrain de la Sauvagère et les abords de la gare de Vaise.

« La dépense de ces travaux, au prix de la série, est évaluée à la somme de 47,837 f. 40 c.

« Non compris une somme à valoir pour travaux imprévus de 8,402 60

« Montant total du détail estimatif. 56,000 »

« Les associations formées de trente associés au moins, tant ouvriers que patrons, et représentées par un ou deux syndics fondés de pouvoirs, sont admises à soumissionner concurremment avec les entrepreneurs, suivant les conditions et prescriptions du règlement publié par M. le ministre des travaux publics le 18 août 1848.

« Ces associations sont dispensées du cautionnement, lequel, pour les entrepreneurs seulement, est fixé à la somme de 1,600 fr. »

Assemblée Nationale.

Suite et fin de la séance du 30 novembre.

Après un discours assez ambigu de M. de Larochejacquelein, qui se trouve naturellement mal à l'aise entre ses sympathies catholiques et ses antipathies républicaines, l'Assemblée vote sur divers ordres du jour.

Elle rejette un ordre du jour impliquant blâme et présenté par la Montagne et le cit. Jules Favre, bonapartiste.

Elle repousse également l'ordre du jour pur et simple demandé par la rue de Poitiers.

Enfin, elle adopte la rédaction suivante proposée par le citoyen de Tréveneuc :

L'Assemblée, approuvant les mesures de précaution prises par le gouvernement pour assurer la liberté du St-Père, et se réservant de prendre une décision sur les faits ultérieurs et encore imprévus, passe à l'ordre du jour.

Votants	345
Pour	480
Contre	65

Séance du 1^{er} décembre. — Présidence du citoyen CORBON.

L'Assemblée continue l'examen du budget de la marine et des colonies.

Cette discussion reste froide et sans intérêt jusqu'au moment où le cit. Louis Mathieu, noir pur sang, monte à la tribune, et au nom de ses frères affranchis, remercie la mère-patrie de ce grand acte de justice. Ce sera, dit-il, pour nous qui avons voté l'acte d'émancipation, un certificat de conscience devant le tribunal d'en haut, où il n'y a pas de couleur. (Bravo.)

Le général Cavaignac lit à la tribune la dépêche suivante, qui ne fait que confirmer un fait déjà donné par la *Liberté*, vendredi.

« Civita-Vecchia, le 26 novembre, à six heures du soir.

« Le pape est parti furtivement de Rome le 24, à 5 heures du soir.

« Rome est calme et indifférente, un vote de confiance a été accordé au nouveau ministère. Le pape se rend en France.

« Le *Tenare* est allé le prendre à Gaète.

L'Assemblée vote les chap. 24 à 28 du budget de la marine. Le cit. Vivien annonce le départ du ministre des cultes pour aller recevoir le pape à Marseille.

L'évêque de Langres le remercie au nom de la France catholique. (Sensations prolongées.)

Le cit. Poujoulat constate que la révolution romaine a été dirigée par le cousin de Louis Bonaparte. (Tumulte.)

La séance est levée à six heures.

COURRIER DU MATIN.

Le courrier de Paris n'étant arrivé qu'à 11 heures, ce retard nous force à abréger beaucoup la séance et à retrancher

quelques-unes des nouvelles parisiennes apportées par notre correspondance particulière.

Correspondance particulière de LA LIBERTÉ.

Séance du 2 décembre. — Présidence du citoyen MALLEVILLE.

La séance s'ouvre à deux heures.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Le cit. président donne lecture de la lettre suivante, de M. le nonce apostolique :

« Monsieur le président,

« La noblesse des sentiments manifestés d'une manière si éclatante par l'Assemblée nationale, dans la séance d'aujourd'hui, envers le très-Saint-Père, m'a touché jusqu'au fond de l'âme.

« Je veux, monsieur le président, faire connaître immédiatement à l'Assemblée la reconnaissance dont je suis pénétré pour le gouvernement de la République, et pour les dignes représentants de la France, de cette nation qui ne saurait oublier jamais les généreux instincts de son dévouement traditionnel.

« Veuillez agréer, monsieur le président, avec mes remerciements, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« L'archevêque de Nice, nonce apostolique. »

Le cit. président de l'Assemblée a répondu immédiatement en ces termes :

« Monsieur le nonce,

« Je m'empresse de donner connaissance à l'Assemblée nationale de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser.

« Organe de la souveraineté du peuple, l'Assemblée a répondu aux sentiments de la nation entière, en faisant éclater les témoignages de sa vive et profonde sympathie pour le Saint-Père.

« La République, qui a le droit de choisir dans les traditions du passé, restera fidèle à celles qui ont montré la France hospitalière à toutes les grandes infortunes, pleine de vénération et de dévouement pour les plus nobles vertus.

« Les votes de l'Assemblée nationale, en légitimant l'initiative prise par le pouvoir exécutif, ont dû vous assurer d'avance, monsieur le nonce, que l'illustre pontife, en entrant dans notre France républicaine et catholique, y trouvera le cortège de tous les respects dus à sa sainte situation ; et ces hommages du cœur seront touchants et sincères comme tout ce qu'inspirent la foi et la liberté.

« Le président de l'Assemblée nationale,

« ARMAND MARRAST. »

L'Assemblée adopte successivement plusieurs chapitres du budget rectifié. Parmi les dépenses votées, nous remarquons 3,559 fr. affectés à la réouverture de l'atelier monétaire de Lyon.

La séance continue.

PARIS, 2 décembre 1848.

Correspondances particulières de LA LIBERTÉ.

On s'occupe beaucoup du lieu que devra occuper le Saint-Père; les uns parlent de Fontainebleau, retraite de Pie VII, chassé comme son successeur par suite des discordes politiques. On parle aussi d'Avignon où séjourna la papauté pendant une des époques les plus orageuses du moyen-âge. Une seule chose pourrait contrarier les colporteurs de nouvelles, ce serait l'absence prolongée du Saint-Père, par suite du désir qu'il pourrait avoir d'aller autre part qu'en France. Il paraîtrait qu'en effet ce roi de l'Eglise n'est pas encore décidé à prendre la route de la France, et l'on ne sait pas s'il ne se retirera pas en Espagne, pays avec lequel il a fait depuis

quelque temps une paix définitive. En tout cas, Pie IX n'est peut-être pas arrivé à Gaète, il n'avait pu, à ce qu'il paraît, songer à se rendre à Civita-Vecchia, car sur le chemin il aurait rencontré des obstacles décourageux.

— Le congrès national électoral, qui s'est réuni hier à la Redoute, a élu M. Ledru-Rollin pour son candidat.

— Une rencontre a eu lieu aujourd'hui entre MM. Félix Pyat et Proudhon, représentants du peuple.

Ils ont échangé chacun deux coups de pistolet sans s'atteindre.

Les témoins sont intervenus immédiatement pour déclarer que l'affaire ne devait pas avoir d'autres suites, et ont fait serrer la main aux deux adversaires.

— On prête à M. Lamoricière le mot suivant sur le général Cavaignac, après la journée de samedi :

« Cet homme-là, aurait dit le ministre de la guerre dans son langage pittoresque, c'est un cheval anglais ; à l'attache, il n'a l'air de rien, mais montez dessus!!! »

— M. Freslon est parti hier pour Marseille. M. Marie le remplace provisoirement et *ad interim*.

Les cardinaux Dupont (de Cambrai), de Bonald (de Lyon), et Giraud (de Bourges), ont été invités par le gouvernement à se rendre au-devant du pape. On assure d'ailleurs qu'une partie de l'Assemblée se proposerait de se rendre à Marseille, et que les séances seront suspendues jusqu'au jour de l'élection.

— C'est dans un mois que doit commencer à être exécuté le nouveau décret relatif à la réforme postale. On prépare déjà les clichés qui vont imprimer les petites estampettes qu'on collera sur les lettres qu'on voudra affranchir. Le travail pour la nouvelle organisation des bureaux se fait aussi.

— Voici un mot venu d'Angleterre, et dont nous lui garantissons l'authenticité : *Il faut que les Bonapartes essuient les plâtres de la Restauration*. Le mot est de M. Guizot.

— On lit dans la *Gazette de France* :

« Le manifeste de la réunion de la rue Duphot est pour suivi à la requête du parquet de la République. M. Aubry Foucault a reçu hier un mandat de comparution, et il s'est présenté aujourd'hui devant le juge d'instruction M. Filhon.

« Ce procès va devenir un procès monstre, car trente journaux au moins ont répété le manifeste.

« L'Intérêt public a été saisi à Caen pour la même cause. »

— Un journal parle d'une foule de 4,000 personnes qui aurait hier entouré M. L. Bonaparte sur la place Vendôme.

Un habitant de la place nous a assuré qu'il n'y avait jamais eu 400 curieux réunis à la fois au pied de la colonne ou devant l'hôtel du Rhin, et que la promenade que M. L. Bonaparte a faite hier autour de la colonne, a été une évolution tout-à-fait volontaire de sa part, pour lui permettre sans doute de poser un peu plus longtemps en rapport avec la foule, à laquelle il distribuait des poignées de main.

— Si nous sommes bien informés, on organise un banquet napoléonien dit de la Fraternité, auquel seraient admis l'armée, la garde mobile et les invalides. Le prix des billets, dont un grand nombre est déjà distribué, est fixé à 25 cent. On n'admettrait les bourgeois qu'à raison de 2 francs par

tête. Le banquet aurait lieu à l'Hippodrome, dimanche prochain, 3 décembre.

— Le *Salut Public* et le *Courrier* ont publié une prétendue correspondance du mois de juillet entre M. Lamoricière et M. le maréchal Bugeaud. Nous sommes autorisés à déclarer que ces deux pièces sont d'invention pure. Le général Lamoricière n'a pas correspondu avec le maréchal Bugeaud depuis le 24 février.

Des poursuites sont ordonnées, dit-on, contre l'*Indépendant* de Toulouse qui avait inséré aussi ces lettres apocryphes.

— La nouvelle de l'élection de M. le maréchal Bugeaud et de celle de M. Regnault-de-St-Jean-d'Angely est confirmée.

EXTERIEUR.

Prusse. — L'Assemblée de Prusse ne s'est pas plus trouvée en nombre à Brandebourg à sa seconde séance le 28, qu'à sa première. Il n'y avait que cinq membres de plus. Le ministère n'a pas fait les communications qu'il avait annoncées. L'Assemblée s'est ajournée au lendemain, pour s'ajourner ensuite de nouveau jusqu'au jeudi suivant, si elle n'était pas encore en nombre.

On croit que le gouvernement voulait ajourner la chambre à jeudi. La fraction Dahne, qui forme la gauche actuelle, menaçait, dans ce cas, de retourner à Berlin pour ne plus revenir. Cette fraction, on le sait, conteste au gouvernement le droit de transférer et de proroger l'Assemblée. C'est sous la réserve de cette protestation, et pour hâter l'achèvement de la Constitution, qu'elle prend part aux travaux de la chambre. Dans la réunion préparatoire qui a eu lieu pendant l'interruption de la séance, elle demandait que la chambre s'ajournât elle-même. La fraction s'est ralliée ensuite à l'espèce de compromis que renferme la proposition Simons.

Bourse de Paris du 2 décembre 1848.

Cinq pour cent, 65 90. — Dito fin courant, 65 75. — Trois pour cent, 43. — Dito fin courant, 43. — Quatre pour cent, 43. — Actions de la banque, 1390.	Quatre canaux, » » Rentes de Naples, » » Dette active d'Espagne, » Emprunt romain, 52 1/2. Oblig. piémontaise, 830.
--	---

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans. 600 »	Orléans-Vierzon. 215 »
Paris à Rouen. 352 50	Montreuil à Troyes. 160 »
Rouen au Havre. » »	Nord. 341 25
Paris à Strasbourg. 326 25	Amiens-Boulogne. » »
Paris à Lyon. » »	Tours à Nantes. 310 »
Avignon à Marseille. 162 30	Dieppe. » »
Versailles, rive droite. 105 »	Bordeaux à Cette. » »
Id. rive gauche. 103 75	Lyon à Avignon. » »
Bâle à Strasbourg. 76 25	Centre. » »
Saint-Germain. » »	Paris à Sceaux. » »
Orléans-Bordeaux. 363 75	Sceaux. » »

Spectacles du 4 décembre 1848.

Grand-Théâtre. — Monte-Christo (les deux soirées.)
Théâtre des Célestins. — Le livre noir. — Henriette et Charlot.

Le Directeur-Gérant, JACQUOTTE.

IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND, AUX HALLES DE LA GRENETTE.

Les Insertions et les Avis se reçoivent à Lyon, rue Centrale (angle de la rue Grenette).

INSERTIONS ET AVIS.

Le prix des Insertions et des Avis est fixé à 15 c. par ligne, qui se paie, comme d'usage, à l'avance.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Etude de M^e RUBY-LOUIS, avoué à Lyon, rue de l'Herberie, 5.

VENTE JUDICIAIRE

En l'étude et par le ministère de M^e Darmès, notaire à Lyon,

D'UNE

SCIE LOCOMOBILE A VAPEUR,

FORMANT UNE INDUSTRIE BREVETÉE,

Et de Cylindres ayant servi à une ancienne Machine,

Le tout situé à Vaise, lieu de la Gare.

Adjudication au mercredi 6 décembre 1848.

Le mercredi six décembre mil huit cent quarante-huit, heure de onze du matin, en l'étude et par le ministère de M^e Darmès, notaire à Lyon, y demeurant, place du Petit-Change, 163, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, ensuite de saisie, en un lot, de deux scies locomobiles à vapeur, dont l'une est sur le point d'être achevée et l'autre laissée hors de service, et d'un grand nombre d'autres objets mobiliers.

Désignation sommaire.

Une construction en planches et toit dans laquelle se trouve une forge et tous ses outils, un atelier renfermant divers outils, la machine locomobile en construction presque achevée, un atelier de charpentier et tous autres objets dépendant de l'usine, tels que cabestans, erics, etc.; quatre cylindres à vapeur avec leurs accessoires, de la force d'un cheval chacun.

Les enchères seront ouvertes au pardsus de la somme de deux mille cinq cents francs, ci. 2,500 fr.

Il sera procédé à cette vente en vertu 1^o d'une ordonnance de référé en forme, rendue le vingt-neuf août dernier; 2^o d'une deuxième ordonnance de référé en date du sept octobre suivant, et d'une troisième en date du vingt-un novembre expiré; lesdites ordonnances en forme.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M^e Darmès, notaire, chargé de la vente, et en l'étude de M^e Ruby-Louis, avoué poursuivant.

Etude de M^e BRUN, avoué à Lyon, rue du Bœuf, 31.

Adjudication au Samedi 23 décembre 1848.

VENTE

PAR EXPROPRIATION FORCÉE

D'UNE MAISON DE TROIS ÉTAGES

Située en la commune de la Guillotière,

A l'angle sud-est de l'avenue de la Concorde et de la rue Hoche, saisie au préjudice du sieur Jules Firon, marchand de limes à la Guillotière.

Mise à prix, 7,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Brun, avoué.

Pour extrait : signé BRUN.

ANNONCES DIVERSES.

AVIS.

Une JEUNE DAME désirerait un emploi de dame de compagnie; elle donnerait tous

les renseignements désirables.

S'adresser au bureau du journal.

A vendre de suite,

A ENLEVER OU A RESTER SUR PLACE,

UN CABINET LITTÉRAIRE

composé d'environ

4,000 volumes in-12 et in-8,

ROMANS CHOISIS.

S'adresser au bureau du journal.

Par Brevet d'invention (sans garantie du gouvernement),

EAU DU PHENIX,

ADJOINTE A LA POMMADE DU PHENIX.

Seule et unique découverte, infaillible pour faire disparaître les pellicules, arrêter la chute des cheveux, et les faire repousser en moins d'un mois. On donne 500 francs à qui donnera autant de preuves d'efficacité. Approuvée et recommandée par les premiers docteurs et chimistes.

La grande vogue et les éloges qui se succèdent et s'accroissent tous les jours, prouvent l'efficacité de ces deux toniques.

Dépôt général chez Berle, coiffeur, parfu-

meur breveté, place des Terreaux, 17, à Lyon. Il fait des envois dans tous les pays.

ELIXIR TONI-PURGATIF

DE REURBE COMPOSÉ,

Contre les glaires, la bile, et en général toutes les maladies occasionnées par les humeurs : pituite, asthme, constipation, aigreur, perte d'appétit, digestions pénibles, pertes blanches, affections gouteuses et rhumatismales, scrofules; il purifie le sang, rétablit les forces et donne de la vigueur; il convient à tous les âges et à tous les tempéraments.

PRIX 3 FRANCS LE FLACON.

Chez M. CAMUSET, pharmacien, à Lyon, place des Carmes, 14, vis-à-vis de l'hôtel du Parc.

AVIS. Le seul et véritable SAVON GLAISE propre à dégraisser la laine et la soie, qui est livré au public au prix de 20 c. les 500 grammes, se trouve chez l'inventeur rue de la Cage, 10 (magasin de laines au Mouton-Blanc).

A LA VILLE D'ELBEUF

Rue Centrale, 19.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

ET DE COMMANDES;

HAUTES NOUVEAUTÉS DE PARIS.



L'EAU minérale acidule de la source ANDRÉ à St-Galmier, supérieure à celle des sources déjà connues, remplace avec avantage les eaux de Seltz naturelles ou artificielles (Rapport de l'Académie), se vend à Lyon, 20 c. la bouteille, et 3 fr. 50 c. par panier de 20 bouteilles. Cette boisson naturelle, agréable, salubre, d'un usage général et journalier, est moins chère que l'eau fabriquée. Magnésienne et bicarbonatée, elle neutralise les effets pernicieux de nos eaux potables sulfureuses. Dépôt central à Lyon, siège de la Société, chez ANDRÉ co-proprétaire administrateur, place des Célestins, 6. (La verre se paie 15 c. en sus, et se reprend au même prix.)

